

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2013

8/2 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations sportives conformément aux tableaux suivants :

A. Subventions de fonctionnement

CLUBS	Discipline	Subvention évaluée
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Boxe	2 500.00
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pétanque	1 600.00
ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Force athlétique	2 000.00
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Basket	12 500.00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Cyclotourisme	1 500.00
DES JEUNES QUI EN VEULENT (DJV)	Futsal	2 500.00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Taekwondo	2 500.00
GYM MONS	Gymnastique Volontaire	5 800.00
JUDO CLUB MONSOIS	Judo	1 850.00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	Karaté	3 800.00
LUTTEUR CLUB MONSOIS	Lutte	8 500.00
MONS ATHLETIC CLUB	Football	56 100.00
MONS AQUATIQUE CLUB	Natation synchronisée	900.00
MONS EN B PETANQUE CLUB	Pétanque	3 000.00
MON'S'PORT HAND BALL	Handball	22 600.00
MONS TENNIS CLUB	Tennis	2 500.00
MONS TENNIS DE TABLE	Tennis de table	2 000.00
MONS TRIATHLON	Triathlon	650.00
NAGER A MONS	Natation loisir	600.00
OLYMPIQUE METROPOLE MONS	Football	30 000.00
PALM	Plongée sous-marine	2 000.00
SAC A POF	Escalade	1 500.00
TWIRLING MAJO DANSE	Twirling bâton	2 600.00
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	Badminton	900.00
LES COBRAS	Flag Football	1 500.00
UNSS DESCARTES	Ass sportive scolaire	900.00
UNSS RABELAIS	Ass sportive scolaire	800.00
TOTAL		173 600.00

Ces subventions seront versées de la façon suivante :

- 70 % à l'issue du conseil municipal,
- 30 % après transmission par chaque club de son bilan de fin de saison.

B. Monitorat technique

CLUBS	Subventions évaluées
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	2 500.00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	8 500.00
GYM MONS	2 900.00
JUDO CLUB MONSOIS	10 000.00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	8 300.00
MONS ATHLETIC CLUB	39 000.00
MONS TENNIS CLUB	7 000.00
MONS TRIATHLON	3 900.00
NAGER A MONS	1000.00
OLYMPIQUE METROPOLE MONS	2 000.00
SAC A POF	1 700.00
TOTAL	86 800.00

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants).

C. Subvention exceptionnelle de projets ou d'équipements

CLUBS	Nature	Subvention évaluée
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Projet	2 500.00
MONS AQUATIQUE CLUB	Equipement	1 600.00
MONS ATHLETIC CLUB	Equipement	650.00
OLYMPIQUE METROPOLE MONS	Equipement	550.00
SAC A POF	Projet	1 700.00
MONS TENNIS DE TABLE	Equipement	1 600.00
MONS TENNIS CLUB	Equipement	600.00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Equipement	2 500.00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Projet et Equipement	4 400.00
TOTAL		16 100.00

Ces subventions seront versées sur présentation de factures acquittées par les clubs.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à imputer ces dépenses au chapitre 92414, article 6574 du budget de l'exercice.

Madame DA CONCEIÇÃO sort de la salle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.